

Facturez plus facilement la Caisse des Dépôts, recevez plus rapidement vos règlements

Avec SY, le nouveau service en ligne de la Caisse des Dépôts, le traitement de vos factures devient plus simple et plus rapide. L'automatisation accélère la prise en compte de vos factures et leur traitement jusqu'au règlement.

SY met à votre disposition un espace sécurisé pour accéder aux informations des bons de commandes et des factures. La messagerie collaborative et le suivi en direct de la facturation facilitent le dialogue avec vos correspondants de la Caisse des Dépôts. La signature électronique accélère le processus, et l'archivage légal pour 10 ans répond au meilleur standard actuel du marché.

Comment utiliser la plateforme SY

► Les règles à suivre pour envoyer vos factures

- Une facture comporte un numéro unique de commande, obligatoire dans tous les cas ;
- Indiquez toujours une référence de facture et une référence de bon de commande sur les avoirs ;
- Mentionnez votre compte bancaire sur la facture au format IBAN ;
- Une commande peut faire l'objet d'un seul acompte sous réserve d'accord par nos services ;
- Penser à nous transmettre un PDF natif qui ne soit pas une image ou un scan ;
- Utilisez des mots clés explicites supérieurs à 3 lettres
 - pour désigner le numéro de commande CDC ou l'IBAN
 - exemple : IBAN, compte, commande CDC, votre référence, AFP... ;
- Veillez à mentionner le/les taux de TVA correspondant à votre situation et aux prestations fournies à la Caisse des Dépôts.



Pour envoyer vos factures, vous disposez de **3** possibilités adaptées à vos besoins



1.

Envoyer vos factures au format PDF à l'adresse courriel dédiée qui vous sera communiquée à l'ouverture du service.



2.

Télécharger vos factures au format PDF sur la plateforme Sy.



3.

Saisir la facture en ligne directement ou à partir des informations du bon de commande.

■ Comment saisir vos factures ?

Pour saisir une facture, il importe de donner mandat à CEGEDIM (document contractuel) afin d'autoriser l'opérateur de service à produire vos factures à votre nom et pour votre compte. La validation du mandat est faite en ligne sur le Portail SY. A défaut de signature de mandat, aucune facture saisie ne pourra être transmise.

■ Comment valider vos factures ?

Lorsque vous envoyez/téléchargez vos factures au format PDF, celles-ci bénéficient d'une lecture automatisée par notre partenaire Cegedim. Ces factures sont fiabilisées et intégrées dans nos outils de gestion. Vous validez et signez électroniquement en ligne. Dès lors, vous n'avez plus rien à faire et le règlement vous parvient au plus vite.

■ Comment suivre vos factures ?

Vous retrouvez sur le tableau de bord l'ensemble des factures transmises avec leur statut de traitement. Vous pouvez ainsi être informé des paiements qui vous seront adressés.

Comment accéder au service en ligne ?

■ Si vous êtes déjà utilisateurs du service SY

A l'activation du service par la Caisse des Dépôts, vous en êtes informé dans votre espace fournisseur. Vos identifiants actuels sont immédiatement utilisables.

■ Si vous êtes nouvel utilisateur du service SY

A l'activation du service par la Caisse des Dépôts, vous recevrez par messagerie vos identifiants de connexion. Vous pourrez déposer vos factures, administrer les droits d'autres utilisateurs et configurer votre compte utilisateur.

Vous avez besoin d'assistance ?

- Aide en ligne :
➤ **Cegedim répond à toutes vos questions (Tutoriels en vidéo)**
- Votre question n'a pas trouvé de réponse et vous devez nous joindre

contactez :

Assistance-SY@caissedesdepots.fr

